

2CE

Société à responsabilité limitée au capital de 3.021.000 euros
Siège social : 50 rue Franklin (69002) Lyon

En cours d'immatriculation au RCS de Lyon

(la « **Société** »)

STATUTS CONSTITUTIFS

conformes à l'annexe 2-1 du décret n° 2008-1419 du 19 décembre 2008 relatif aux statuts types des sociétés à responsabilité limitée dont l'associé unique, personne physique, assume personnellement la gérance.

Le soussigné :

Monsieur Constantin Eliard

Né le 27 juillet 1991 à Neuilly-sur-Seine (92)
Marié sous le régime de la séparation de biens
De nationalité française
Demeurant à Lyon (69002) 50 rue Franklin

a établi ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée (la « **Société** ») dont le gérant est l'associé unique.

Article 1. Forme

La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois et règlements en vigueur ainsi que par les présents Statuts.

La Société fonctionne indifféremment avec un ou plusieurs associés.

Article 2. Dénomination

La dénomination sociale est :

2CE

Dans tous les actes et documents émanant de la Société et destinés aux tiers, la dénomination sociale doit toujours être précédée ou suivie immédiatement des mots "société à responsabilité limitée" ou des initiales "SARL" et de l'énonciation du montant du capital social

Article 3. Objet

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- Toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières, de services, de commission ou autres, soit directement, soit indirectement, pour son propre compte ou pour le compte de tous tiers ou sociétés ;
- Toutes prestations de services aux entreprises en matière de management, direction, stratégie, études et conseils, audits, formation et accompagnement de toutes opérations en matière commerciale, industrielle, organisation, financière, administrative ;
- L'acquisition, la cession et la gestion de parts ou d'actions ou d'obligations, de toutes sociétés françaises ou étrangères, à objet industriel, commercial, professionnel, civil ou autres ;
- La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;
- La participation active à la détermination, l'orientation, à la conduite et au contrôle de la politique générale, et plus généralement, à l'animation effective de toutes sociétés françaises ou étrangères dans lesquelles elle détiendra directement ou indirectement le contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de Commerce ;
- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.

La Société peut prendre toutes participations et tous intérêts dans toutes sociétés et entreprises dont l'activité serait de nature à faciliter la réalisation de son objet social.

Elle peut agir directement ou indirectement, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser sous quelque forme que ce soit les opérations entrant dans son objet.

Article 4. Siège social

Le siège social est fixé à :

50 rue Franklin (69002) Lyon

Il peut être transféré en tout autre lieu par décision de l'associé unique.

Article 5. Durée

La durée de la Société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation

Article 6. Formation du capital - Apports

A la constitution, il a été apporté à la Société :

Apport en nature

Monsieur Constantin Eliard apporte à la Société, sous les garanties ordinaires de fait et de droit les biens ci-après désignés aux termes d'un acte d'apport ci-annexé (Annexe 1) évalué à trois millions vingt-et-un mille (3.021.000) euros :

- soixante-quinze mille (75.000) actions ordinaires de la société LPF, société par actions simplifiée au capital de 259.134 euros, dont le siège social est sis à Lyon (69006) 2 bis rue Tête d'Or, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 834 902 314 ;

En rémunération de cet apport évalué à trois millions vingt-et-un mille (3.021.000), Monsieur Constantin Eliard se voit attribuer trois millions vingt-et-un mille (3.021.000) parts sociales ordinaires numérotées de 1 à 3.021.000, d'un (1) euro de nominal chacune, intégralement libérées.

Récapitulation des apports

- | | |
|--|------------------------|
| – Apports en numéraire : | Néant |
| – Apports en nature : | 3.021.000 euros |
| – Total des apports formant le capital social : | 3.021.000 euros |

Article 7. Capital social

Le capital social est fixé à trois millions vingt-et-un mille (3.021.000) euros.

Le capital social est divisé en trois millions vingt-et-un mille (3.021.000) parts sociales d'un (1) euro de nominal, numérotées de 1 à 3.021.000, et intégralement libérées et attribuées à l'associé unique, Monsieur Constantin Eliard.

Article 8. Gérance

La Société est gérée par son associé unique, Monsieur Constantin Eliard.

Article 9. Décisions de l'associé

L'associé unique exerce les pouvoirs et prérogatives de l'assemblée générale dans la société pluripersonnelle.

Ses décisions sont répertoriées sur un registre coté et paraphé. Il ne peut en aucun cas déléguer ses pouvoirs.

Article 10. Exercice social

L'exercice social d'une durée de douze mois commence le 1^{er} juillet et se clôture le 30 juin.

Le premier exercice social clôturera le 30 juin 2025.

Article 11. Inventaire - Comptes annuels

L'inventaire et les comptes annuels sont établis par l'associé unique gérant. Leur dépôt au registre du commerce et des sociétés dans le délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice vaut approbation des comptes.

Le rapport de gestion est établi chaque année par l'associé unique gérant et tenu à la disposition de toute personne qui en fait la demande

Article 12. Actes accomplis pour le compte de la société en formation

L'état des actes accomplis pour le compte de la société en formation a été annexé aux statuts (Annexe 3).

La signature de ceux-ci emportera reprise de ces engagements par la Société, lorsque celle-ci aura été immatriculée au registre du commerce et des sociétés.

Article 13. Frais et formalité de publicité

Les frais afférents à la constitution des présents statuts et de leurs suites seront pris en charge par la Société.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité

Article 14. Signature électronique

En application de l'article 1375 du Code civil, l'exigence d'une pluralité d'originaux est réputée satisfaite pour les contrats sous forme électronique lorsque l'acte est établi et conservé conformément aux articles 1366 et 1367, et que le procédé permet à chaque partie de disposer d'un exemplaire sur support durable ou d'y avoir accès.

En accord entre les parties, les statuts sont signés grâce à la plateforme Closd (Certeurope) (i) permettant la remise d'un exemplaire numérique de l'acte à chacune des Parties signataires et (ii) garantissant que les statuts sont établis et conservés dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité et que la signature électronique utilisée consiste en l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache.

Les présentes feront foi de l'écriture et de la signature des parties, tant à leur égard qu'à celui de leurs héritiers ou ayants cause.

Signé électroniquement le 13 février 2024

« Bon pour acceptation des fonctions de Gérant »

Constantin Eliard

Monsieur Constantin Eliard

ANNEXE 3

État des actes accomplis pour le compte de la Société
avant la signature des Statuts

« 2CE »

- Signature d'une attestation de domiciliation.